



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-85.3

« Règlement modifiant le règlement 2009-85.1 lequel modifie le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 et en concordance avec le plan d'urbanisme PPUD Marie-Victorin »

- | | |
|---|-------------------|
| ▪ Avis de motion : | 8 août 2023 |
| ▪ Adoption du projet de règlement : | 8 août 2023 |
| ▪ Assemblée publique de consultation : | 18 août 2023 |
| ▪ Adoption du règlement : | 12 septembre 2023 |
| ▪ Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : | 27 octobre 2023 |

Ce règlement est entré en vigueur le 27 octobre 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 30 octobre 2023

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques